

Avec vous,
au cœur de votre sécurité

1. Renseignements sur l'identité du commerçant (en caractères d'imprimerie)

Nom et prénom (tels qu'ils figurent au compte bancaire)

Adresse

Numéro Rue

Appartement ou bureau

Ville, village ou municipalité

Province

Code postal

Nom et prénom de la personne autorisée au compte bancaire

Nom et prénom de la deuxième personne autorisée au compte bancaire (s'il y a lieu)

Numéro de permis de commerçant de véhicules routiers
délivré par l'Office de la protection du consommateur

Nom du commerçant

Numéro SAAQ (licence)

Adresse

Numéro Rue

Appartement ou bureau

Ville, village ou municipalité

Province

Code postal

2. Renseignements sur le compte bancaire (en caractères d'imprimerie)

Joignez à votre formulaire un spécimen de chèque avec la mention « NUL » ou « ANNULÉ ».

Nom de l'établissement financier

Numéro Rue

Appartement ou bureau

Ville, village ou municipalité

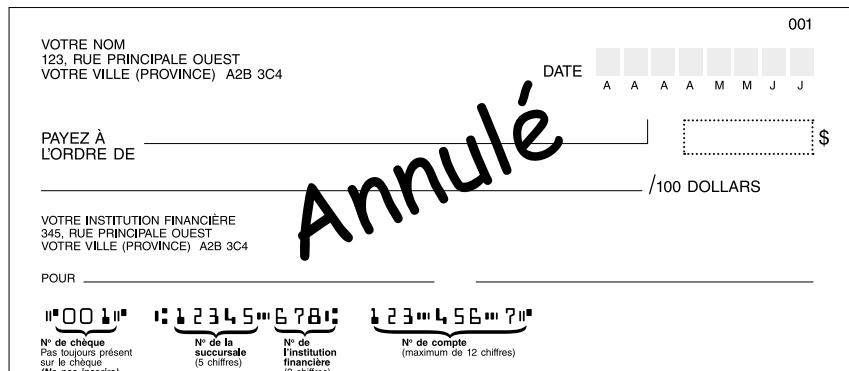
Province

Code postal

Numéro de compte

Numéro de la succursale (transit)

Numéro de l'établissement financier



3. Détails des prélèvements bancaires automatiques

En remplissant et en faisant signer le présent formulaire par toutes les personnes autorisées au compte bancaire du commerçant nommé à la section 1, **vous autorisez la Société de l'assurance automobile du Québec et votre établissement financier à effectuer des prélèvements dans votre compte bancaire indiqué à la section 2 à compter du** _____.

(Année-Mois-Jour)

Ces prélèvements bancaires automatiques de catégorie « Entreprise » sont effectués pour le paiement des sommes fixées dans le *Code de la sécurité routière* (RLRQ, chapitre C-24.2) en matière d'immatriculation et des sommes correspondant à la taxe de vente provinciale perçue par le commerçant pour le compte de la Société, selon les modalités et les conditions prévues au Mandat relatif aux **services d'immatriculation en ligne SAAQclic Commerçants**.

Ces prélèvements bancaires automatiques sont d'un montant variable et sont effectués le deuxième jour ouvrable, pour les établissements financiers, suivant la date où une opération d'immatriculation est effectuée par le commerçant dans **SAAQclic Commerçants**.

Vous renoncez à recevoir de la Société le préavis écrit de dix jours devant vous informer de la somme à débiter et des dates d'échéance de débit. Cependant, vous pouvez consulter la liste des prélèvements bancaires automatiques effectués dans votre compte bancaire dans **SAAQclic Commerçants**.

Vous devez informer la Société par écrit de tout changement apporté au compte bancaire (changement de compte, changement d'établissement financier, etc.) au moins dix jours ouvrables, pour la Société, avant la date prévue du changement en utilisant le présent formulaire. Des frais administratifs, calculés en fonction des coûts encourus par la Société, sont perçus pour tout prélèvement rejeté dont la cause est attribuable au mandataire (fonds insuffisants, compte fermé sans préavis à la Société, etc.).

Vous reconnaissiez que votre établissement financier n'est pas tenu de vérifier que les prélèvements sont faits conformément au présent accord.

Vous avez certains droits de recours si un prélèvement n'est pas conforme au présent accord. Par exemple, vous avez le droit de recevoir le remboursement de tout prélèvement qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas compatible avec le présent accord de prélèvements. Pour obtenir plus d'information sur vos droits de recours, vous pouvez communiquer avec votre établissement financier ou visiter le site de Paiements Canada au www.paiements.ca.

Vous convenez que la Société peut modifier les conditions figurant au présent accord ou en revoir de nouvelles, et ce, conformément aux règles de Paiements Canada. Dans de tels cas, la Société vous transmettra un avis à cet effet.

Vous pouvez, en tout temps, annuler le présent accord de prélèvements bancaires automatiques. Vous devez en aviser la Société par écrit au moins 30 jours avant la date prévue de l'annulation. Vous pouvez obtenir un spécimen de formulaire d'annulation ou plus d'information sur votre droit d'annuler le présent accord de prélèvements bancaires automatiques en communiquant avec votre établissement financier ou en visitant le site de Paiements Canada au www.paiements.ca.

4. Signatures

Signature de la personne autorisée au compte

Date (Année-Mois-Jour)

Signature de la deuxième personne autorisée au compte (s'il y a lieu)

Date (Année-Mois-Jour)

DEUX FAÇONS DE TRANSMETTRE UN DOCUMENT:

Courriel: gestion.commercants.saaqclic@saaq.gouv.qc.ca

Télécopieur: 418 644-9358 ou 1 866 450-1439

Renseignements personnels

La Société ne recueille que les renseignements personnels qui sont indispensables à l'exercice de ses attributions et à l'application des lois dont elle a la responsabilité en tout ou en partie. Son personnel autorisé traite de façon confidentielle les renseignements personnels qui lui sont confiés. Ils peuvent être communiqués à ses mandataires et à certains ministères et organismes, y compris ceux situés à l'extérieur du Québec, le tout conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Ils peuvent aussi servir aux fins de production de statistiques, d'étude, de sondage, d'enquête ou de vérification. Omettre de les fournir peut entraîner un refus du service demandé. Vous pouvez consulter les renseignements personnels vous concernant, en obtenir une copie ou les faire corriger.

Pour plus d'information, consultez la Politique de confidentialité de la Société à saaq.gouv.qc.ca/confidentialite ou téléphonez au Centre de relations avec la clientèle de la Société.